# Prince Albert National Park Management Planning Program

## DISCUSSION PAPER

## Managing for Visitor Opportunities

*National Parks enrich our lives, rekindling our connections with the natural world as well as with our cultural history on the land. In Prince Albert National Park, visitors enjoy tremendous opportunities to understand and appreciate these connections. At the same time, Parks Canada is committed to protecting, for all time, the ecological integrity and cultural resources of our national parks. Parks Canada protects the rights of all living things, including the rights of future generations.*

## Background

As our ability to study and understand natural ecosystems increases, there are concerns that the ecological integrity of many parks are being threatened by impacts related to human activities and levels of use. Having witnessed the increasing pressures and impacts of human use in National parks both in the United States and here in Canada, we recognize that there is not unlimited potential for human activities in national parks.

Parks Canada is responsible for making decisions about what type of use is appropriate in a national park. In cases where the National Parks Act, Parks Canada's Guiding Principles and Operational Policies, the Park Management Plan or the draft Waskesiu Community Plan are not clear on appropriate use, Parks Canada must rely on other, clearly defined criteria in coming to decisions. Adjustments may be necessary at times and the review process must be flexible enough to accommodate changing public values and perspectives.

- Certain activities compatible with maintaining ecological integrity at low levels of human activity, may require restrictions as the amount of use increases.
- Allocation of the types of use must be fair and equitable and accommodate a large number of people, without infringing on ecological integrity or visitor satisfaction. National Parks are dedicated to the people of Canada. Therefore, no one user group should receive preferential treatment or opportunities when it comes to activities that occur within parks
- Some long time activities may have to be changed or eliminated. Although some activities may not be allowed within the park, when complemented by those offered in the regional setting, a wide range of

opportunities exists.

*Park visitors have a responsibility for the maintenance of ecological integrity. National Parks are of such importance to Canada that visitors need to approach these sacred places with a sense of humility, respect, and re-connection.*

101-03092/

*- Panel on the Ecological Integrity of National Parks*

## Appropriate Use Criteria

The following criteria will be used to evaluate the merits of a new use, a change in an existing use, or a significant change in the level or intensity of use. The criteria are all relevant but are not meant to be exhaustive or absolute. They are intended to guide the evaluation process. In applying the criteria, the primary consideration is how the proposed change contributes to or detracts from the spirit and intent of the National Parks Act and Policy. The criteria are taken from the Banff-Bow Valley Study Round Table's Summary Report and are being adopted throughout many of Western Canada's National Parks.

**TABLE 1 - Appropriate Use Criteria :**

| | |
|---|---|
| **Impact on Environment** | Seeks to assess the extent to which the proposed change impacts the ecological integrity of the region. The assessment will include the effect of participation in the activity as well as the facilities and services required to support the activity. |
| **Effects on Culture and Heritage** | Seeks to assess the qualitative dimension and preservation of a use that contributes to the region's heritage and cultural integrity. The assessment will reflect an understanding, appreciation of, and respect for the region's culture and heritage, and evolving cultural identity including aboriginal people. |
| **Quality of Experience** | Investigates the extent to which the participant's and other's quality of experience is enhanced or diminished as a result of the proposed change. Its application recognizes that different visitors seek a broad range of different experiences, and that they value different resources, facilities and services in different ways. |
| **Economic Effects** | Attempts to understand the economic effects of the proposed change. Issues that would be considered include: cost for visitors to the park, cost and revenues to Parks Canada, and effect on local, |

| | |
|---|---|
| | regional and national economies and market conditions. |
| **Public Safety** | Used to determine the extent to which the proposed change imposes risks or dangers to participants or others. |
| **Equity and Access** | Seeks to ensure that all citizens have a fair, reasonable, and equitable opportunity to participate in, and benefit from, the range or appropriate activities and experiences available in Prince Albert National Park. It will consider such factors as economic status, physical capabilities, and place of residence of the visitor. |
| **Social Effects/Quality of Life** | Examines the social implications of the proposed change. Questions applied here would speak to: levels of change of the region's existing social patterns and needs, effects on the social service structure, effects on social indicators (e.g., income distribution, housing costs, levels of crime, etc.) |
| **Education and Awareness** | Focuses on the extent to which the proposed change contributes to better understanding and appreciation of natural and cultural heritage, Prince Albert National Park, its role within the Canadian National Park System and in the larger ecosystem. |
| **Level of Use: Frequency, Timing, and Quantity** | Would involve questions such as how often does a proposed activity occur? When does it occur (e.g., season)? How many individuals are involved? What is the level of support required? |
| **Physical Setting Related** | Has two components. The first focuses on whether the proposed change is well-suited to the physical setting of Prince Albert National Park. The second considers to what extent the proposed change is dependent upon a national park setting. |
| **Heritage Tourism** | Focuses on the extent to which the proposed change contributes to the park's Heritage Tourism goals. |
| **Environmental Stewardship** | Focuses on the extent to which the proposed change contributes to the park's Environmental Stewardship goals. |

## Specific Activities of Concern in Prince Albert National Park

Parks Canada has a long list of allowable activities. Many of these exist due to historical precedent. Some have been included as a result of particular park establishment agreements or idiosyncratic circumstances. Still others seemed acceptable at the time they were deemed allowable, but the changing nature and magnitude of many such activities now raises questions regarding their impacts on ecological integrity.

A number of allowable activities are restricted to specific areas based upon historic use rather than protecting ecological integrity. Are those activities still appropriate in their respective areas considering the change in use patterns in the regional context?

Some examples include:

- The West Side Road, currently a Zone 3 vehicle-accessible travel corridor, passes through a Zone 1 Special Preservation fescue grassland area.
- The Kingsmere River railcart portage facilitates transportation of motorboats through a Zone 2 Wilderness Area.
- Regionally, lake trout populations are in decline yet the National Park allows lake trout fishing.

### Specific visitor activities to be prohibited in the park:

- *Prohibit new mechanized means of travelling in the backcountry such as trail roller blades and off trail roller-blading.*
- *Prohibit aerial sports, such as hang-gliding, para-sailing, and para-gliding.*

### Activities without change:

- *Continue to prohibit use of personal watercraft and oversnow vehicles.*

Some activities, such as use of personal watercraft are currently prohibited a Superintendent's order made pursuant to the National Park regulations. The park wants to ensure that the Park Management Plan is consistent with the Superintendent's orders. Other activities, such as competitive sporting events, have no clear status. It is recognized that prohibition of activities with a long history in national parks, or removal of specific facilities related to those activities is controversial.

- Are there activities currently allowed or not allowed in the park concern you and for what reasons?

### Other opportunities:

What do you think about the possibility of, over several years, phasing in electric or four-stroke engines under a given horsepower?

## The Current Range of Visitor Opportunities

During the 1995 Park Management Planning exercise for the park, we described six types of visitor opportunities that we wish to continue to promote in the park. These are reiterated below and range from the developed urban-like opportunities available in Waskesiu to the most pristine wilderness opportunities that can be experienced in the park's backcountry.

### Waskesiu Lake: Celebrating a Heritage Community

The heritage community of Waskesiu Lake and its immediate surroundings provide opportunities for visitors wishing to experience the park in a highly social, safe and comfortable setting. A range of commercial services and facilities consistent with a heritage community are complemented by Parks Canada's management practices that ensure that the rights of all visitors to have a quality experience are respected. Visitors can partake in traditional resort activities or use the community as a base from which to explore other parts of the park. Examples: participating in summer recreational activities in Waskesiu; camping at Beaver Glen or Trailer Park campground; boating on Waskesiu Lake. Activities occurring in the townsite must also complement the types of activities that occur in the rest of the park, and be sensitive to the park's ecological integrity.

### Parkways and Picnics: Stepping Beyond the Community

Highways 263 and 264, the Cookson Road, the Narrows Road and Kingsmere Road provide vehicle access to a distinct group of visitor opportunities. Closer to nature than Waskesiu, these roadways give access to picnic areas, beaches, outlying campgrounds, lookouts, trailheads and other well-developed facilities. Like Waskesiu, the terms social, safe and comfortable also apply here, though not to quite the same degree. This road-accessible park sits on the edge of the backcountry, providing glimpses of what exists beyond. Examples: picnicking at beaches found along Kingsmere and Narrows Road; climbing the Height of Land lookout tower; cycling the parkways of the park; camping at Sandy, Namekus or other outlying campgrounds.

### The Nearby Backcountry: A Taste of the Park Beyond

A short walk from the car and largely within ear-shot of civilization, the nearby backcountry blends elements of wildness with the security that comes from highly developed facilities and/or expertly guided activities. Personal risk-taking is perceived to be low, including the risk of getting lost or confronting dangerous situations.

People taking part in these opportunities would expect to see other visitors, including visitors with different motivations and who might be participating in different activities. The experience, itself, would be fairly short in duration. It might be a walk or hike for a couple of hours on a well-defined trail. Examples: boating beyond the Narrows of Waskesiu Lake, hiking Mud Creek or Boundary Bog trails; hiking into the South End of Kingsmere.

### The Transitional Backcountry : Venturing Further Afield

Longer day trips or short overnight trips, combined with a little adventure, bring visitors deeper within the park. Facilities and services are well developed with routes, paths and campsites clearly defined. There is potential to

encounter wildlife. There is a sense of being on your own and being responsible for yourself, with a sense of risk-taking and challenge. However, there is still the sense that help is within reach, whether through the presence of other users, proximity to park staff, or distance from the highway. Examples : hiking Spruce River Highlands Trail; camping at one of the sites on Kingsmere Lake; journeying to Grey Owl's cabin; taking a guided horse trip to Fish Lake; trail cycling on the Elk Trail.

### The Adventurous Backcountry: Challenging the Bounds

Many of the typical backcountry overnight experiences fall into this class. Using a variety of forms of travel (hiking, biking, canoeing and cross-country skiing), these opportunities take people into the heart of the park, along established routes. There are various attractions to these opportunities : the activities, themselves, may include elements of physical challenge; the need for self-reliance is high; there is not a guarantee of seeing other visitors; close contact with nature is afforded; comfort comes from having a clear route to follow and the presence of basic facilities. Examples : canoeing the Bagwa-Lily Route, overnight use of Crean Lake (beyond Crean Kitchen), cycling and hiking the west side trails.

### Wilderness : Seeking the Pristine

This type of experience can be described in various ways : stepping off the beaten path, seeking pristine wilderness, being self-reliant, on ones own, meeting nature on its own terms. Within the spectrum, these opportunities have the bare minimum of human intrusions in terms of facilities, services, management, staff presence, etc. In many cases, trails and routes are only roughly defined and may require visitors to have highly developed backcountry skills. In addition, visitors seeking this sort of experience tend to have less desire to see other people, particularly those who are not involved in a similar type of experience. Examples : canoe tripping along the Bladebone Route or the MacLennan River ; off-trail backpacking ; overnight ski-touring.

- Do the above descriptions include the classifications of opportunities that you feel are appropriate in a national park setting?

## See Related Discussion Papers:

- Backcountry Opportunities
- Zoning
- Designating Lakes for Sport Fishing
- Ecological Integrity of Waskesiu Lake
- Cookson Road
- Marinas

For more information, please contact:
Prince Albert National Park
Box 100 Waskesiu Lake S0J 2Y0
Phone (306)663-4510
PANP_Plan@pch.gc.ca

---

© Her Majesty the Queen in Right of Canada/Parks Canada 2001
Date Published: 2000 10 17 Last Updated: 2001 01 05

Important Notices and Disclaimers

# Parc national de Prince Albert
# Programme du plan directeur

## DOCUMENT DE DISCUSSION

## Gérer en tenant compte des activités offertes aux visiteurs

*Les parcs nationaux enrichissent nos vies, réveillant nos liens avec le monde naturel ainsi qu'avec notre histoire culturelle sur la terre. Dans le parc national de Prince-Albert, les visiteurs ont des occasions exceptionnelles de comprendre et d'apprécier ces liens. Par ailleurs, Parcs Canada s'est engagé à protéger pour toujours l'intégrité écologique et les ressources culturelles de nos parcs nationaux. Parcs Canada protège les droits de toutes les créatures vivantes, y compris ceux des générations futures.*

## Contexte

Au fur et à mesure que notre capacité d'étudier et de comprendre les écosystèmes naturels augmente, on craint que l'intégrité écologique de bon nombre de parcs soit menacée par les répercussions des activités humaines et du niveau d'utilisation. Ayant pris connaissance de l'augmentation des pressions subies par les parcs nationaux aux États-Unis et d'ici, au Canada, ainsi que des répercussions de l'utilisation humaine sur ces parcs, nous sommes d'avis que le potentiel d'activité humaine dans les parcs nationaux n'est pas illimité.

Il incombe à Parcs Canada de prendre les décisions relativement au type d'utilisation appropriée dans un parc national. Lorsque la Loi sur les parcs nationaux, les Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada, le plan directeur ou l'ébauche du plan communautaire de Waskesiu ne donnent pas suffisamment de précisions en ce qui concerne l'utilisation appropriée, Parcs Canada doit se fonder sur d'autres critères clairement définis pour en arriver à des décisions. Des rajustements peuvent s'imposer de temps à autre, et le processus d'examen doit être assez souple pour s'adapter aux valeurs et perspectives changeantes du public.

- Certaines activités compatibles avec le maintien de l'intégrité écologique à de faibles niveaux d'intensité d'activité humaine peuvent exiger des restrictions lorsque l'importance de l'utilisation augmente.
- L'attribution des types d'utilisation doit être juste et équitable et permettre l'utilisation par un grand nombre de personnes sans que n'en souffrent l'intégrité écologique ou la satisfaction des visiteurs. Les parcs

nationaux sont destinés à la population canadienne. Par conséquent, aucun groupe d'utilisateur particulier ne devrait jouir d'un traitement préférentiel ou d'occasions uniques lorsqu'il est question d'activités menées dans les parcs.

- Certaines activités de longue date pourraient devoir être modifiées ou éliminées. Même si certaines d'entre elles pourraient ne pas être permises dans le parc, lorsque l'on considère les activités complémentaires offertes à l'échelle régionale, on se trouve devant un vaste choix de possibilités.

*Les visiteurs du parc ont la responsabilité de veiller au maintien de l'intégrité écologique. Les parcs nationaux sont d'une importance telle pour le Canada que les visiteurs doivent aborder ces endroits sacrés avec un sentiment d'humilité, de respect et de rétablissement de liens.*

*- Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux*

## Critères d'utilisation appropriée

Les critères ci-dessous serviront à évaluer les mérites de toute nouvelle utilisation, de la modification d'une utilisation existante ou d'un changement important du niveau ou de l'intensité d'utilisation. Les critères sont tous pertinents mais ne doivent pas être considérés comme étant exhaustifs ou absolus. Ils ont été conçus pour orienter le processus d'évaluation. Lorsqu'on les applique, on doit tout d'abord se poser la question suivante : en quoi le changement proposé favorise-t-il ou blesse-t-il l'esprit et l'intention de la Loi et de la Politique sur les parcs nationaux? Les critères sont tirés du rapport sommaire de la table ronde qui a porté sur Banff et la vallée de la Bow, et ils sont en train d'être adoptés dans bon nombre des parcs nationaux de l'Ouest canadien.

**TABLEAU 1 Critères d'utilisation appropriée :**

| | |
|---|---|
| **Répercussions sur l'environnement** | On cherche à évaluer jusqu'à quel point le changement proposé influera sur l'intégrité écologique de la région. L'évaluation précisera notamment l'effet de la participation à l'activité et déterminera quels sont les installations et les services requis pour soutenir l'activité. |
| **Incidences sur la culture et le patrimoine** | On cherche à évaluer la dimension qualitative et la préservation d'une utilisation qui contribue au patrimoine et à l'intégrité culturelle d'une région. L'évaluation témoignera d'une compréhension, de l'appréciation et du respect de la culture et du patrimoine de la région visée ainsi que de l'identité culturelle en évolution, notamment celle des peuples autochtones. |
| | On cherche à déterminer dans quelle mesure la qualité de l'expérience des participants et d'autres serait |

| | |
|---|---|
| **Qualité de l'expérience** | favorisée ou amoindrie par le changement proposé. L'application de ce critère suppose que les visiteurs recherchent une gamme diversifiée d'expériences et que la valeur que chacun accorde à différents services et installations n'est pas la même. |
| **Retombées économiques** | On cherche à comprendre les retombées économiques du changement proposé. Parmi les questions à examiner se trouvent les suivantes : coûts pour les visiteurs du parc, coûts et recettes pour Parcs Canada et effets sur l'économie locale, régionale et nationale ainsi que sur les conditions du marché. |
| **Sécurité publique** | Ce critère sert à déterminer jusqu'à quel point le changement proposé entraînera des risques ou des dangers pour les participants ou d'autres. |
| **Équité et accès** | On veut veiller à ce que tous les citoyens aient des occasions justes, raisonnables et équitables de participer à la gamme d'activités et d'expériences appropriées offertes au parc national de Prince-Albert et d'en profiter. On tiendra compte de facteurs tels que la situation économique, les aptitudes physiques et le lieu de résidence du visiteur. |
| **Incidences sociales/Qualité de vie** | Sert à examiner les incidences sociales du changement proposé. Les questions ici en cause seraient les suivantes : importance du changement du tissu et des besoins sociaux de la région, effets sur la structure des services sociaux, effets sur les indicateurs sociaux (répartition du revenu, coûts de logement, taux de criminalité, etc.) |
| **Éducation et sensibilisation** | S'attache à déterminer jusqu'à quel point le changement proposé favorisait une meilleure compréhension et une plus grande appréciation du patrimoine naturel et culturel, du parc national de Prince-Albert et de son rôle dans le réseau des parcs nationaux canadiens et dans l'écosystème global. |
| | Viserait des questions telles les suivantes : Quelle serait |

| | |
|---|---|
| **Niveau d'utilisation : fréquence, moment et quantité** | la fréquence de l'activité proposée? Quand (dans quelle saison) serait-elle pratiquée ? Combien de personnes s'y livreraient ? Quel serait le niveau de soutien requis? |
| **Cadre physique** | Ce critère comprend deux volets. Le premier servirait à déterminer si le changement proposé convient au cadre physique du parc national de Prince-Albert. Le second permettrait de déterminer dans quelle mesure le changement proposé dépend du cadre d'un parc national. |
| **Tourisme patrimonial** | S'attache à déterminer jusqu'à quel point le changement proposé favoriserait l'atteinte des objectifs de tourisme patrimonial du parc. |
| **Gérance de l'environnement** | S'attache à déterminer jusqu'à quel point le changement proposé favoriserait l'atteinte des objectifs de gérance de l'environnement du parc. |

## Activités concernant spécifiquement le parc national de Prince-Albert

Parcs Canada dispose d'une longue liste d'activités admissibles. Bon nombre de ces activités existent en raison d'un précédent historique. Certaines d'entre elles ont été incluses par suite d'une entente particulière de création de parc ou de circonstances idiosyncrasiques. D'autres encore semblaient acceptables à l'époque où elles avaient été autorisées. Cela dit, la nature changeante et l'ampleur de bon nombre de ces activités font que l'on s'inquiète maintenant de leurs répercussions sur l'intégrité écologique.

Un certain nombre d'activités autorisées sont limitées à des zones spécifiques pour des raisons ayant trait à l'utilisation historique plutôt qu'à la protection de l'intégrité écologique. Ces activités sont-elles toujours appropriées dans les zones où elles sont pratiquées si l'on considère l'évolution des tendances d'utilisation dans le contexte régional?

Donnons quelques exemples.

- Le chemin Westside, qui consiste à l'heure actuelle en un corridor de circulation de Zone 3 accessible aux véhicules, traverse une zone de préservation spéciale (Zone 1) de fétuque et de prairie.
- Le portage par autorail de la rivière Kingsmere facilite le transport de bateaux à moteur à travers une zone naturelle (Zone 2).
- Même si, à l'échelle régionale, les populations de touladi sont en baisse, le parc national en permet la pêche.

### Activités pour visiteurs qui seront interdites dans le parc :

- *On interdira les nouveaux modes mécanisés de transport dans l'arrière-pays tels que le patinage à roues alignées sur sentier et le patinage à roues alignées hors sentier.*
- *On interdira les sports aériens, notamment le deltaplane et le parapente.*

### Activités pour lesquelles aucun changement n'est prévu :

- *On continuera d'interdire l'utilisation de motomarines et de véhicules nivéomobiles.*

Certaines activités, comme l'utilisation de motomarines, sont actuellement interdites par un ordre du directeur en vertu de règlements des parcs nationaux. Le parc veut être certain que le plan directeur du parc sera compatible avec les ordres du directeur.

Le sort de certaines autres activités, comme les manifestations sportives de compétition, n'a pas été tranché clairement. On admet que l'interdiction d'activités pratiquées de longue date dans les parcs nationaux ou le démantèlement des installations relatives à ces activités prêtent à controverse.

- Y a-t-il des activités actuellement permises ou interdites dans le parc qui vous préoccupent et, dans l'affirmative, pour quelles raisons?

### Autres possibilités :

Que pensez-vous de la possibilité que, sur une période de plusieurs années, on accepte progressivement les moteurs électriques ou à quatre temps d'une puissance donnée?

## Gamme actuelle des possibilités d'activités s'offrant aux visiteurs

Au cours de l'exercice de planification de gestion du parc de 1995, nous avons décrit six types de possibilités offertes aux visiteurs que nous voulons continuer de promouvoir dans le parc. Ces types de possibilités sont reproduits ci-dessous. Elles vont des possibilités en milieu développé quasi-urbain offertes à Waskesiu aux possibilités les plus primitives et sauvages dont on peut faire l'expérience dans l'arrière-pays du parc.

### Waskesiu Lake : célébrer une collectivité patrimoniale

La collectivité patrimoniale de Waskesiu Lake et ses environs immédiats conviennent aux visiteurs qui veulent profiter du parc confortablement, en toute sécurité et dans des conditions où l'aspect social occupe une place importante. Ils y trouveront une gamme d'installations et de services commerciaux compatibles avec l'état de collectivité patrimoniale. À ces éléments s'ajoutent les pratiques de gestion de Parcs Canada qui garantissent le respect du droit qu'ont tous les visiteurs de jouir d'une expérience de qualité. Les visiteurs peuvent prendre part à des activités touristiques traditionnelles ou se servir de la collectivité comme base pour l'exploration d'autres zones du parc. Exemples d'activités : activités récréatives estivales à Waskesiu; camping aux terrains Beaver Glen ou Trailer Park; navigation de plaisance sur le lac Waskesiu. Les activités

pratiquées dans le lotissement urbain doivent compléter les types d'activités offertes ailleurs dans le parc et respecter l'intégrité écologique de ce dernier.

### Promenades et pique-niques : un saut à l'extérieur de la collectivité

Les routes 263 et 264 ainsi que les chemins Cookson, Narrows et Kingsmere permettent d'accéder en automobile à une catégorie particulière d'attractions. Plus proches de la nature que Waskesiu, ces voies de circulation donnent accès à des endroits propices aux pique-niques, à des plages, à des campings périphériques, à des belvédères, à des points de départ de sentier et à d'autres installations bien aménagées. Comme pour Waskesiu, la dimension sociale, la sécurité et le confort sont présents, quoique à un degré moindre. Ce parc accessible par la route se trouve à la limite de l'arrière-pays, offrant un aperçu de ce qui s'y trouve. Exemples d'activités : pique-niques sur les plages qui longent les chemins Kingsmere et Narrows; ascension de la tour des Hautes-Terres; excursions de cyclisme sur les routes du parc; camping aux terrains Sandy, Namekus ou aux autres terrains périphériques.

### Zone rapprochée de l'arrière-pays : un avant-goût de ce qui se trouve plus loin

À courte distance de marche de sa voiture et à portée de voix de la civilisation, le proche arrière-pays offre à la fois des éléments propres à la nature sauvage et le degré de sécurité associé aux installations hautement développées ou aux activités guidées par des experts. Les risques personnels, notamment la possibilité de s'égarer ou de se retrouver dans des situations dangereuses, sont considérés comme étant faibles.

Ceux et celles qui profitent de ces occasions peuvent s'attendre à voir d'autres visiteurs, dont des visiteurs aux motivations différentes des leurs qui peuvent participer à des activités différentes. L'expérience comme telle est de durée plutôt courte. Il peut s'agir d'une promenade ou d'une randonnée de quelques heures sur un sentier aménagé. Exemples d'activités : navigation au-delà des Narrows du lac Waskesiu, randonnées pédestres sur le sentier du Ruisseau-Mud ou le sentier du Marais-Limitrophe; randonnées pédestres dans l'extrémité sud de Kingsmere.

### Zone transitoire de l'arrière-pays : s'aventurer plus loin

Des excursions diurnes prolongées ou des courtes excursions avec coucher, auxquelles se mêle un sens de l'aventure, amènent les visiteurs plus loin au cœur du parc. Les installations et les services sont bien développés et on y trouve des parcours, des sentiers et des sites de camping clairement désignés. Il est possible de rencontrer des animaux sauvages. Les visiteurs se sentent seuls et responsables d'eux-mêmes, en plus d'avoir l'impression de prendre des risques et de surmonter des défis. Cependant, la présence d'autres visiteurs et la proximité du personnel du parc ou de la route inspirent chez les visiteurs le sentiment qu'il y a toujours quelqu'un là pour les aider si nécessaire. Exemples d'activités : randonnée pédestre sur le sentier des Hauteurs-de-la-Rivière-Spruce; camping à l'un des sites du lac Kingsmere; excursion à la cabane de Grey Owl; randonnée à cheval guidée au lac Fish; excursion de cyclisme sur le sentier Elk.

### L'aventure de l'arrière-pays : dépasser les limites

De nombreuses excursions typiques avec coucher dans l'arrière-pays appartiennent à cette catégorie. En utilisant divers moyens de transport (la randonnée pédestre, le cyclisme, le canotage ou le ski de fond), les visiteurs ont l'occasion de s'aventurer au cœur du parc en empruntant des parcours désignés. Les gens sont attirés par de telles expériences pour différentes raisons : les activités elles-mêmes peuvent présenter un défi sur le plan physique; il y a un sens accru d'indépendance; il est possible de ne pas rencontrer d'autres visiteurs; le contact avec la nature est immédiat; l'existence d'un parcours désigné et d'installations de base contribue au confort des visiteurs. Exemples d'activités : canotage sur le parcours de canot Bagwa-Lily, coucher au lac Crean (au-delà de Crean Kitchen), cyclisme et randonnée pédestre sur les pistes du côté ouest.

### Le milieu sauvage : à la recherche de milieux vierges

Ce genre d'expérience en milieu sauvage se résume comme suit : sortir des sentiers battus, chercher des milieux sauvages vierges, ne compter que sur soi-même et être à la merci de la nature. Ces activités se caractérisent par une intervention humaine minimale en matière d'installations, de services, de gestion, de présence d'employés, etc. Souvent, les sentiers et les parcours sont grossièrement tracés, ce qui veut dire que les visiteurs doivent avoir une grande expérience de l'arrière-pays. De plus, les visiteurs cherchant ce genre d'expérience préfèrent ne pas rencontrer d'autres personnes, surtout celles qui ne vivent pas une expérience semblable à la leur. Exemples d'activités : excursion de canotage sur le parcours de canot Bladebone ou la rivière MacLennan; excursion pédestre hors sentier; randonnée de ski de fond avec coucher.

- Les descriptions ci-dessus comprennent-elles les catégories de possibilités que vous jugez appropriées dans un parc national?

## Consultez les documents de discussion pertinents suivants :

- L'arrière-pays
- Zonage
- Designating Lakes for Sport Fishing
- L'intégrité écologique du lac Waskesiu
- Rue Cookson
- Les marinas

Pour obtenir de plus amples renseignements, prière de communiquer avec :
Parc national de Prince-Albert
C.P.100, Waskesiu Lake (Saskatchewan) S0J 2Y0
No de téléphone : (306) 663-4510
PANP_Plan@pch.gc.ca

© Sa Majesté la reine du chef du Canada/Parcs Canada 2001
Dernière mise à jour: 2001 02 08

Importants avis et désistements